

mais au plus tard en 1992. Le travail du GIEC et d'autres organismes devrait être pris en compte.

68. Partout dans le monde, la destruction de régions écologiquement fragiles se poursuit à un rythme alarmant. La destruction de forêts tempérées et tropicales, les pressions exercées par le développement sur les estuaires, les terres humides, les récifs de coraux, et la réduction de la biodiversité sont symptomatiques de ce phénomène. Pour renverser cette tendance, nous devons intensifier la coopération afin de lutter contre la désertification, multiplier les projets destinés à préserver la biodiversité, protéger l'Antarctique, et soutenir les pays en développement dans leurs efforts en vue de protéger l'environnement. Nous nous efforcerons d'atteindre ces objectifs au PNUE et dans d'autres forums et nous appuierons les initiatives du PNUE afin d'élaborer une convention pour préserver la diversité biologique.

69. Les mesures de protection de l'environnement ne se limitent pas à la terre ferme. La pollution marine cause de graves problèmes, dans les océans et dans les régions côtières. Il faudrait mettre au point une stratégie globale pour s'attaquer aux sources de pollution d'origine terrestre; nous nous engageons à apporter une contribution à cet égard. Nous poursuivrons nos efforts en vue d'éviter les déversements d'hydrocarbures; en outre, nous lançons un appel en faveur de la prompte entrée en vigueur de la Convention de l'Organisation maritime internationale (IMO), et nous nous réjouissons des travaux menés par cette Organisation afin d'élaborer une convention internationale sur les déversements d'hydrocarbures. Nous nous inquiétons de l'impact de la dégradation de l'environnement et des pratiques de pêche non réglementées sur les ressources biologiques marines. Nous appuyons la coopération au niveau des activités visant à préserver les ressources biologiques marines et reconnaissons l'importance des organisations régionales de la pêche à ce chapitre. Nous demandons à tous les pays concernés de respecter les régimes de conservation.

70. Si l'on veut venir à bout des dommages à l'environnement d'origine énergétique, priorité doit être accordée à l'amélioration du rendement énergétique et à la mise au point d'autres sources d'énergie. Pour les pays qui choisissent cette option, l'énergie nucléaire continuera de contribuer de façon sensible à notre approvisionnement énergétique et peut jouer un rôle substantiel dans nos efforts visant à empêcher l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Pour préserver la santé et l'environnement et assurer une sécurité maximum, les pays devraient continuer de veiller à l'instauration et à l'application de normes de rendement optimales à l'échelle mondiale en ce qui concerne le nucléaire et les autres formes d'énergie.